

TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT DEMI-PENSION/INTERNAT:

Les frais d'hébergement adoptés par le Conseil Régional de Normandie (Commission Permanente du 23/04/18) sont arrêtés **sur la base d'un forfait annuel payable trimestriellement.**

Les tarifs sont fonction des jours réels de fonctionnement du restaurant scolaire répartis en trimestres inégaux (grille des tarifs ci-dessous).

Deux forfaits sont proposés :

- 5 jours du lundi au vendredi
- 4 jours lundi-mardi-jeudi et vendredi

A réception de l' « Avis aux familles » adressé chaque trimestre, le paiement s'effectue :

1°) en ligne par carte bancaire (informations communiquées par courrier/mail) <https://teleservices.ac-caen.fr> (si vous ne disposez pas de votre identifiant communiqué en début d'année, adressez une demande par mail à int.0141687h@ac-caen.fr).

2°) virement au compte trésor de l'Agent Comptable. Numéro de compte :
FR76 1007 1140 0000 0010 0111 047 TRPUFRP1

3°) éventuellement par chèque ou espèces

Un paiement fractionné est possible en adressant un courrier à l'Agent Comptable du lycée Jules Verne indiquant le calendrier et le montant des échéances souhaitées. Toutefois, la créance devra être éteinte à la fin du trimestre concerné. Des relances amiables vous seront envoyées tant que la créance n'est pas totalement éteinte. **A noter que le paiement par internet permet de fractionner les versements.**

Le montant de la pension ou de la demi-pension est systématiquement diminué :

- du montant de parts de bourses et de certaines primes,
- des remises d'ordre accordées de droit : sortie/voyage scolaire, exclusion, fermeture du service de restauration et d'hébergement, stages en entreprise.

Les remises pour maladie/événement familiaux sont prises en compte pour plus de 15 jours consécutifs d'absence en période scolaire et acceptées sous réserve d'une demande justifiée adressée à Madame Le Proviseur.

Si vous rencontrez des difficultés d'ordre matériel ou financier concernant la scolarité ou l'hébergement de votre enfant, vous pouvez prendre contact l'Assistante Sociale Scolaire du lycée Mme Camille THOMAS. Des aides peuvent être attribuées au titre des Fonds Sociaux.

CHANGEMENT DE REGIME :

Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité et tout changement de régime en cours de trimestre est exclu sauf circonstances particulières.

Le changement sera accepté sous réserve d'une demande écrite adressée à Madame le Proviseur 15 jours avant le début du trimestre intéressé.

CARTE DE SELF :

La carte de self est strictement personnelle et ne peut être « prêtée » sous aucun prétexte. **Elle sera obligatoirement présentée à chaque repas, son oubli ne peut avoir qu'un caractère exceptionnel.**

Distribuée gratuitement à chaque nouvel élève interne ou demi-pensionnaire, sa perte ou sa détérioration entraînera son remplacement facturé 5.00€.

TARIFS 2018/2019	SEPT-DEC 18 (14 semaines)	JANV-MARS 19 (10 semaines)	AVRIL-JUIN 19 (11 semaines)	TOTAL 2018/2019	TARIF JOURNALIER MOYEN
Demi-Pension 5 jours 5 jours/semaine	207.60 €	148.28 €	163.12 €	519.00 €	2.97€
Demi-Pension 4 jours* 4 jours/semaine	176.40 €	126.00 €	138.60 €	441.00 €	3.15 €
Internat 4 nuits ** 4.35 jours/semaine	529.94 €	378.60 €	416.46 €	1325.00 €	8.71 €

* Lundi, mardi, jeudi et vendredi midi (sauf mercredi midi)

DP MCTS : lundi, mardi, mercredi, jeudi (pas cours le vendredi)

DP CAPP : mardi, mercredi, jeudi, vendredi (pas cours le lundi)

** INT MCTS/CAPP tarif 4 nuits avec remise d'ordre d'une nuit par semaine.

NB : BTS par alternance, tarifs plein (DP 4 ou 5 jours/INT 4 nuits) avec remise d'ordre au réel/trimestre en fonction du calendrier des périodes de formation en entreprise.